



Direction départementale
des finances publiques de la Vendée

Communauté de Communes
Vie et Boulogne



Charte d'engagements relative au Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Préambule

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a engagé une large concertation avec les élus locaux sur le projet de transformation du réseau des finances publiques dans le but d'améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales et de répondre aux besoins de proximité de la population en augmentant significativement le nombre de points de contact avec les usagers.

La présente charte retrace les résultats de la concertation conduite par le Directeur départemental des Finances Publiques avec les élus de la Communauté de Communes de Vie et Boulogne pour la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité des finances publiques sur ce territoire et formalise les engagements pris.

Objet du Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques

Le Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques consiste à implanter au sein des EPCI des cadres de la DGFiP, entièrement dédiés à la mission de conseil aux collectivités locales (dénommés « conseillers aux décideurs locaux » - CDL) et à mettre en place des accueils de proximité pour les usagers.

Les domaines d'action des conseillers aux décideurs locaux sont, notamment, l'aide à la préparation des budgets, le conseil en matière de fiscalité directe locale (taux, évolution des bases...), l'aide au montage de projets (fiscalité commerciale, délibérations, analyses financières...) et plus généralement un soutien en matière réglementaire et comptable.

À cet effet, les conseillers seront totalement déchargés des fonctions de gestion, lesquelles seront regroupées et réalisées au sein de services de gestion comptable (SGC).

Concernant l'accueil des usagers, le projet de Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques doit conduire à augmenter, au niveau du département, le nombre de points de contact où il sera possible à des usagers de rencontrer un agent des finances publiques.



Engagements

A l'issue de la concertation sur le Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques, et suite aux différents échanges avec le Président de la Communauté de Communes de Vie et Boulogne, le Directeur départemental des Finances Publiques s'engage, sur le territoire de cette communauté de communes, à mettre en place l'organisation suivante.

➤ **Un cadre dédié au conseil pour les élus du territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, un conseiller aux décideurs locaux sera implanté sur le territoire de la communauté de communes. Sa mission sera de délivrer des prestations de conseil aux collectivités locales, notamment pour la préparation des budgets, les analyses financières, la fiscalité directe locale (bases, taux), ainsi que la fiscalité commerciale et la réglementation comptable et budgétaire.

Le conseiller aux décideurs locaux assurera la liaison entre les collectivités locales et le service de gestion comptable pour toutes les questions qui lui seront soumises.

Afin d'être au plus près des collectivités locales auprès desquelles il interviendra, le conseiller aux décideurs locaux pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne disposera d'un bureau de passage dans ses locaux, ainsi qu'au sein du Service de Gestion Comptable (SGC) de Challans.

Le conseiller sera amené à se rendre, en tant que de besoin, dans l'ensemble des communes relevant de sa compétence pour rencontrer les élus et leurs services administratifs, et participer aux réunions.

➤ **Pour assurer le service aux usagers, un accueil de proximité sera mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Dans le cadre du déploiement du NRP, la DDFiP prévoit d'animer localement, en dehors des services, des permanences régulières permettant aux usagers de rencontrer un agent des Finances Publiques au sein des Maisons France Services (MFS), des mairies ou au siège des EPCI.

Ces points de contact seront déployés sur l'ensemble du territoire afin de garantir aux usagers une plus grande proximité. La DDFiP sera ainsi présente au sein de communes où elle n'était pas ou plus présente.

Au sein de la Communauté de communes Vie et Boulogne, la DDFiP prévoit deux points de contact : à la MFS de Palluau et au siège de l'intercommunalité, au Poiré-sur-Vie. Ces accueils de proximité seront assurés selon un volume initial de quatre demi-journées par semaine, répartis sur chacun des deux sites selon les priorités identifiées par les élus, puis ajustés en fonction de la fréquentation et des besoins exprimés par la population.

À l'occasion de ces permanences, les usagers pourront s'entretenir, avec ou sans rendez-vous, avec un agent de la DDFiP spécialisé en matière d'accueil, polyvalent tant sur les questions relatives à la fiscalité qu'aux produits locaux.

➤ **Les fonctions de gestion seront assurées par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Challans**

La mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux suppose le regroupement des tâches de gestion des Trésoreries au sein d'un Service de Gestion Comptable. Pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les travaux de gestion, actuellement assurés par la Trésorerie du Poiré-Sur-Vie, seront transférés au Service de Gestion Comptable de Challans.

Les collectivités disposeront au sein de ce SGC d'interlocuteurs dédiés. Le SGC de Challans couvrira à terme 5 EPCI :

- la Communauté de Communes de Vie-et-Boulogne ;
- la Communauté de Communes Océan Marais de Monts ;
- la Communauté de Communes Challans-Gois Communauté ;
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ;
- et le territoire de l'Île d'Yeu.

Les relations entre les collectivités locales et le SGC seront facilitées par :

- la dématérialisation de la plupart des liaisons ;
- les contacts directs relatifs à la gestion quotidienne qui se feront, comme aujourd'hui, par mél et par téléphone ;
- le conseiller aux décideurs locaux qui assurera également la liaison entre les collectivités locales et le service de gestion comptable en tant que de besoin.

Concernant les régisseurs, la mise en place de la nouvelle organisation est sans incidence sur les opérations de dépôts de fonds. À terme, dans le cadre d'un marché public visant à confier à un ou plusieurs prestataires externes les opérations en numéraire actuellement réalisées par les comptables publics, les régisseurs des collectivités et établissements publics locaux disposeront d'un réseau de proximité pour leurs opérations d'approvisionnement et de dégageement.

Évaluation et suivi de la charte

Au terme de sa première année de fonctionnement, le dispositif décrit ci-avant fera l'objet d'une évaluation par les acteurs concernés et pourra, le cas échéant, être révisé :

- en matière de conseil, le périmètre d'activité du conseiller aux décideurs locaux pourra être adapté, en fonction des besoins des collectivités, au vu d'un bilan établi conjointement par la DDFiP et la communauté de communes ;
- en matière d'accueil, le dispositif pourra être adapté en fonction des besoins de la population, au vu d'un bilan statistique et qualitatif établi conjointement par la DDFiP et la communauté de communes. Cette décision relèvera du Comité de suivi, composé majoritairement d'élus des territoires désignés par l'Association des Maires de Vendée, et constitué également de représentants du Directeur départemental des Finances Publiques, du Préfet, du Conseil départemental et l'Association des Maires de Vendée. Le rôle de ce comité sera notamment d'assurer au fil de l'eau un juste équilibre entre les moyens d'accueil mis à disposition par la DDFiP et les besoins effectifs des usagers.

L'ensemble des dispositions contenues dans la présente charte sera mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Fait au Poiré Sur Vie, le

Le Directeur départemental des finances publiques de la Vendée	Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
Alfred FUENTES	Guy PLISSONNEAU